

Cahier de doléances du Tiers État d'Anneville (Seine-Maritime)

Cahier.

Ce jourd'hui, 1^{er} mars 1789, à l'issue de la grande messe paroissiale d'Anneville, a été assemblé les membres de la municipalité et autres habitants pour répondre aux ordres qui ont été envoyés de la part du roi notre sire et de Messieurs du Bureau intermédiaire du département d'Arques.

Supplions humblement, ladite communauté, que la taxation des grandes routes devient très onéreuse à raison qu'elle ne sert aucunement à ladite paroisse.

Idem. Le sel de la collecte, dans le prix actuel, est à charge à toute la communauté.

Idem, les seigneurs de ladite paroisse font valoir bois, avenues, châteaux et jardins et terres sans payer aucunes impositions.

Idem, le curé de la paroisse fait valoir son bénéfice.

Idem, les bois, qui environnent en partie tout le terrain de la paroisse, causent beaucoup de lièvres et des lapins qui causent bien du dommage, ainsi que les colombiers qui donnent des pigeons qui font un grand tort à la campagne.

Idem, les terres et prairies, qui sont dans la paroisse tenues par des particuliers de hors paroisse, soient tenus de payer audit clocher.

Idem, demandent les suppliants d'avoir dans leurs écuries un cheval mâle pour servir leurs juments afin de n'être point sujets au garde-étalon.

Les suppliants remontent que les accessoires et capitation se trouvent monter au-dessus de la taille.

Idem, la récolte de 1788 a été très médiocre, qui cause une grande misère.